

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

<b>Service administratif</b>	Service de l'organisation scolaire
<b>Titre</b>	Modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023 – 2026 du Centre de services scolaire de Montréal ainsi qu'à un acte d'établissement – Report de la délocalisation de l'école Internationale de Montréal (primaire) et ajout du bâtiment 340 à l'école Saint-Jean-de-la-Lande – pour adoption.
<b>Responsable du dossier</b>	Mathieu Desjardins, directeur de l'organisation scolaire
<b>Consultation</b>	Comité de parents Ville de Montréal Ville de Westmount Communauté métropolitaine de Montréal
<b>Date de la séance</b>	27 mars 2024

### A- MISE EN CONTEXTE ET RÉSUMÉ :

Le processus menant à l'adoption et à l'entrée en vigueur du Plan triennal de répartition et destination des immeubles (PTRDI) s'échelonne sur plusieurs mois. Généralement adopté pour consultation au mois de juin, le PTRDI fait l'objet de consultations auprès des différentes instances, notamment celles requises par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), pour une durée approximative de 6 mois. L'adoption du PTRDI se fait au mois de février de l'année précédente et entre en vigueur le 1er juillet afin de coïncider avec l'année scolaire.

L'adoption du PTRDI 2023-2026 s'est faite au mois de février 2023. Le PTRDI est entré en vigueur le 1er juillet 2023.

Entre la version adoptée en février et l'entrée en vigueur au 1er juillet suivant, certaines circonstances peuvent entraîner des réajustements et des modifications supplémentaires afin de mieux représenter la situation de certaines écoles ou certains centres.

Toute modification au PTRDI pouvant avoir comme effet une modification à l'acte d'établissement doit être soumise à la consultation. Selon la LIP, les modifications au PTRDI doivent faire l'objet d'une consultation, selon le cas, auprès de la Ville de Montréal, de la Ville de Westmount, de la Communauté métropolitaine de Montréal et auprès du Comité de parents.

En effet, lorsqu'une modification est apportée au PTRDI, entre autres, aux locaux mis à la disposition de l'école, à l'ordre d'enseignement qui y est dispensé ainsi que le cycle ou les parties de cycles, l'acte d'établissement doit être modifié.

Depuis l'adoption du PTRDI 2023-2026 par la résolution 10 (CA-10-202302-27) du Conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 7 février 2023, deux écoles devront faire l'objet d'une modification à la destination ou à l'occupation de ses locaux pour l'année scolaire 2023-2024.

Des retards engendrés par des travaux de construction au bâtiment 041 empêchent la délocalisation de l'école Internationale de Montréal (Primaire) dans ce bâtiment transitoire au cours de l'année scolaire 2023-2024. La délocalisation sera reportée à la rentrée 2024-2025.

Également, pour des raisons administratives de la part du ministère de l'Éducation (MEQ) et à leur demande, le bâtiment 340 devra être ajouté à l'acte d'établissement de l'école Saint-Jean-de-la-Lande, sans présence d'élève toutefois. Le bâtiment deviendra une annexe temporaire de l'école Saint-Jean-de-la-Lande.

Pour refléter l'ensemble des lieux de scolarisation du Centre de services scolaire de Montréal, la modification des actes d'établissement de l'école Internationale de Montréal (primaire) et de l'école Saint-Jean-de-la-Lande est recommandée.

Le présent sommaire exécutif propose les changements suivants au PTRDI en vigueur tels que présentés à l'Annexe I du présent sommaire exécutif :

- 284 – École Internationale de Montréal (primaire)
  - Modification de l'année de délocalisation pour la rentrée 2024-2025 et maintenir le *statu quo* pour l'année 2023-2024.
- Bâtiment 041 – 3641 avenue Prud'homme
  - Modification de l'année de délocalisation de l'école Internationale de Montréal (primaire) pour 2024-2025 et maintenir le statut de travaux en cours pour l'année 2023-2024.
- 058 – École Saint-Jean-de-la-Lande
  - Préciser que l'école détient une annexe temporaire, soit le bâtiment 340, sis au 5015, 9<sup>e</sup> Avenue.
- Bâtiment 340 – 5015, 9e Avenue
  - Ajouter qu'il s'agit d'une annexe temporaire de l'école Saint-Jean-de-la-Lande.

## B- CONSULTATIONS :

Puisque ces modifications sont de natures administratives pour régulariser une situation actuelle et pour répondre à une demande du MEQ et n'ont aucune incidence sur la scolarisation des élèves, la pertinence de consulter les conseils d'établissement a été réévaluée afin de leur éviter une charge de travail additionnelle. Les modifications ont été transmises au Comité de parents, la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal pour consultation. Au moment d'écrire ce sommaire exécutif, uniquement la Ville de Montréal et le Comité de parents ont transmis une réponse à la consultation. Les résultats de la consultation sont reproduits en annexe III.

## C- INCIDENCES FINANCIÈRES ET AUTRES IMPACTS SPÉCIFIQUES :

Le PTRDI doit refléter l'ensemble des changements dans la situation depuis l'adoption de la version adoptée en février 2023 et sa version en vigueur de juillet.

Le PTRDI a pour fondement la LIP. En vertu de l'article 211 de la LIP, le Centre de services scolaires de Montréal doit établir, chaque année, un PTRDI.

Il doit permettre de répartir et de destiner chaque immeuble ainsi que de préparer la liste de l'ensemble des établissements du CSSDM afin de leur délivrer un acte d'établissement conforme aux ordres d'enseignement, aux lieux d'enseignement ainsi qu'à la destination des locaux.

## D- CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS :

- *Loi sur l'instruction publique*, articles 40, 193, et 211.
- *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal*, article : 36

## E- CALENDRIER ET ÉTAPES ULTÉRIEURES :

Un sommaire exécutif lançant les consultations pour ces situations a été adopté en février 2024 (CA-10-202402-40).

Les présentes modifications seront faites au 29 mars 2024.

## F- PROJET DE RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a adopté un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) 2023-2026 à la suite de la résolution 10 (CA-10-202302-27) du Conseil d'administration en date du 7 février 2023 ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM a consulté le Comité de parents relativement à ces modifications ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM a consulté la ville de Montréal, la ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à ces modifications ;

CONSIDÉRANT que l'école Internationale de Montréal (primaire) n'utilise pas les locaux au sein de l'immeuble 041 et que cette situation doit être représentée au sein de son acte d'établissement et au PTRDI ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a demandé l'ajout du bâtiment 340 à l'acte d'établissement de l'école Saint-Jean-de-la-Lande pour des raisons administratives et n'ayant aucune incidence sur la scolarisation des élèves ;

La direction du Service de l'organisation scolaire recommande au Conseil d'administration recommande :

1. d'ADOPTER les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal conformément à ce qui est prévu au présent sommaire exécutif ;
2. de MODIFIER au 29 mars 2024 l'acte d'établissement de l'école Saint-Jean-de-la-Lande et Internationale de Montréal (primaire) de la manière suivante :
  - École Saint-Jean-de-la-Lande : ajouter le bâtiment 340, ainsi que modifier son nom pour école Saint-Jean-de-la-Lande, annexe temporaire.
  - École Internationale de Montréal (primaire) : Modifier le bâtiment utilisé par l'établissement.

**G- ANNEXES :**

Annexe I : Modifications proposées au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal – Extrait – école Internationale de Montréal (primaire) et école Saint-Jean-de-la-Lande.

Annexe II : Modification à l'acte d'établissement – École Internationale de Montréal (primaire) et Saint-Jean-de-la-Lande.

Annexe III : Résultat issu de la consultation sur la modification au Plan triennal de répartition et destination des immeubles 2023-2026 du CSSDM de l'école Internationale de Montréal (primaire) et école Saint-Jean-de-la-Lande

Préparé par  
Laurie Rivet  
Analyste – Service de l'organisation  
scolaire  
26 mars 2024



**Mathieu Desjardins, direction de  
service**

**Modifications proposées au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal – Extrait – École Internationale de Montréal (primaire) et école Saint-Jean-de-la-Lande.  
ANNEXE I**

Service de l'organisation scolaire  
Bureau de la planification et de la gestion des espaces  
*Mars 2024*

Annexe I : Modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal  
– Extrait – école Internationale de Montréal (primaire) et école Saint-Jean-de-la-Lande

École Saint-Jean-de-la-Lande	CAPACITÉ	RÉSIDENTS	DÉCLARATION	OCCUPATION (%)		2023-2024	2024-2025	2025-2026
Primaire	27 / 621	635	25 / 481	93 %	CAPACITÉS	27 / 621	27 / 621	27 / 621
3120 av. Laurier E, Montréal, H1Y1Z6					PRÉVISIONS	29 / 667	28 / 636	27 / 622
<p><b>Deux annexes</b> sont liées à cet établissement.</p> <p>L'école occupe la totalité de l'immeuble. Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble, soit 3 locaux de classes. * Les élèves résidents et les prévisions de l'effectif incluent l'annexe.</p> <p><b>No de bâtiment :</b> 292      <b>No d'établissement :</b> 058</p>					DESTINATION	Modulaires maintenues	Modulaires maintenues	Modulaires maintenues

École Saint-Jean-de-la-Lande, annexe temporaire	CAPACITÉ	RÉSIDENTS	DÉCLARATION	OCCUPATION (%)		2023-2024	2024-2025	2025-2026
Primaire	6 / 138	S.O.	S.O.	0 %	CAPACITÉS	6 / 138	6 / 138	6 / 138
5015 9e Avenue (Montréal), Montréal, H1Y2J3					PRÉVISIONS	S.O.	S.O.	S.O.
<p><b>Annexe de l'école Saint-Jean-de-la-Lande</b></p> <p>L'annexe temporaire de l'école Saint-Jean-de-la-Lande est vacante. L'immeuble doit faire l'objet de travaux importants et ne peut accueillir d'élèves. Une demande de financement a été déposée au ministère de l'Éducation à l'automne 2023.</p> <p><b>No de bâtiment :</b> 340      <b>No d'établissement :</b> 058</p>					DESTINATION	Vacant En analyse par le MEQ	Vacant En analyse par le MEQ	Vacant En analyse par le MEQ

École Internationale de Montréal (primaire)					CAPACITÉ	RÉSIDENTS	DÉCLARATION	OCCUPATION (%)	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Primaire					15 / 345	S.O.	14 / 311	93 %	CAPACITÉS	15 / 345	15 / 345	15 / 345
5010 Avenue Coolbrook, Montréal, H3X2K9					PRÉVISIONS			S.O.	S.O.	S.O.		
Annexe de l'École internationale de Montréal (secondaire).					DESTINATION				Statu quo.	Délocalisation complète Travaux en cours	Délocalisation complète Travaux en cours	
L'école occupe la totalité de l'immeuble. La délocalisation de l'école au bâtiment 041 est planifiée pour la rentrée 2024.												
L'école n'est pas comptabilisée dans la capacité d'accueil du quartier.												
No de bâtiment : 108					No d'établissement : 284							

Le 3641 av. Prud'homme					CAPACITÉ	RÉSIDENTS	DÉCLARATION	OCCUPATION (%)	2023-2024	2024-2025	2025-2026	
Primaire					S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	CAPACITÉS	S.O.	S.O.	S.O.
3641 av. Prud'homme, Montréal, H4A3H6					PRÉVISIONS			S.O.	S.O.	S.O.		
À la fin des travaux, ce bâtiment sera utilisé comme école transitoire pour l'école Internationale (Prim) (bât.108) pour la rentrée 2024. Si les travaux se terminent avant la fin de l'année scolaire, des classes d'accueils pourraient être ouvertes au besoin dans le bâtiment.					DESTINATION				Travaux en cours	Accueille une délocalisation	Accueille une délocalisation	
No de bâtiment : 041					No d'établissement : S.O.							



**MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT – ÉCOLE  
INTERNATIONALE DE MONTRÉAL (PRIMAIRE) ET  
SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE**

Service de l'organisation scolaire

Bureau de la planification et de la gestion des espaces

*Mars 2024*

## Acte d'établissement scolaire

Année scolaire 2023-2024

**École internationale de Montréal**

No d'établissement : 284

---

### Ordre(s) d'enseignement dispensé(s)

**Préscolaire**

**Primaire** 1<sup>er</sup> Cycle, 2<sup>e</sup> Cycle, 3<sup>e</sup> Cycle.

**Secondaire** 1<sup>er</sup> Cycle, 2<sup>e</sup> Cycle.

---

### Immeubles ou locaux

	No de bâtiment
<b>Maison-mère</b> : École internationale de Montréal, 11, chemin de la Côte-Saint-Antoine, Montréal, H3Y 2H7	045
<b>Annexe(s)</b> : École internationale de Montréal (primaire), 5010, avenue Coolbrook, Montréal, H3X 2K9	108
<b>Locaux additionnels</b> : Bâtiment 041 - Transitoire - École Internationale de Montréal - 3641, avenue Prud'homme, Montréal, H4A 3H6	041

---

### Destination des locaux

L'école occupe la totalité de l'immeuble (bâtiment 045). Une annexe est liée à cet établissement (bâtiment 108). Une délocalisation de l'école Internationale de Montréal (primaire) au bâtiment 041 est planifiée pour la rentrée 2024.

Locaux à usage commun (en dehors des heures de classe):

---

### Remarque

---



Me Chloé Normand  
Secrétaire générale

## Acte d'établissement scolaire

Année scolaire 2023-2024

**École Saint-Jean-de-la-Lande**

No d'établissement : 058

---

### Ordre(s) d'enseignement dispensé(s)

**Préscolaire**

**Primaire** 1<sup>er</sup> Cycle, 2<sup>e</sup> Cycle, 3<sup>e</sup> Cycle.

---

### Immeubles ou locaux

	No de bâtiment
<b>Maison-mère</b> : École Saint-Jean-de-la-Lande, 3120, avenue Laurier Est, Montréal, H1Y 1Z6	292
<b>Annexe(s)</b> : École Saint-Jean-de-la-Lande, annexe, 5095, 9ième avenue, Montréal, H1Y 2J3	294
<b>Locaux additionnels</b> : École Saint-Jean-de-la-Lande, annexe temporaire, 5015 9e avenue, Montréal, H1Y 1Z6	340

---

### Destination des locaux

L'école occupe la totalité de l'immeuble (bâtiment 292). Il y a des locaux modulaires d'installés à cet immeuble, soit 3 locaux de classes. L'annexe de l'école Saint-Jean-de-la-Lande occupe la totalité du bâtiment 294. L'annexe temporaire au bâtiment 340 est vacant.

Locaux à usage commun (en dehors des heures de classe):

1 salle d'activités physiques.

---

### Remarque

---



Me Chloé Normand  
Secrétaire générale

**RÉSULTAT ISSU DE LA CONSULTATION SUR LA MODIFICATION  
AU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DESTINATION DES  
IMMEUBLES 2023-2026 DU CSSDM DE L'ÉCOLE  
INTERNATIONALE DE MONTRÉAL (PRIMAIRE ET SAINT-JEAN-  
DE-LA-LANDE  
ANNEXE III-A**

Service de l'organisation scolaire  
Bureau de la planification et de la gestion des espaces  
*Mars 2024*



**Direction générale**

**Bureau du directeur général**

155, rue Notre-Dame Est, 1<sup>er</sup> étage - bureau 108

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-1992

PAR COURRIEL

Le 21 mars 2024

Monsieur Maxime Gagnon  
Service de l'organisation scolaire  
Centre de services scolaire de Montréal  
5100, rue Sherbrooke Est, 1<sup>er</sup> étage, bureau 180  
Montréal (Québec) H1V 3R9  
[planifions@csgdm.gc.ca](mailto:planifions@csgdm.gc.ca)

N/Réf. : Mandat DG 2024-006

**Objet : Modifications | Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026**

Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir soumis le 12 février 2024 vos modifications concernant le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 en vigueur.

Les arrondissements ainsi que les différents services impliqués ont été consultés et nous vous informons qu'aucun commentaire n'a été relevé.

Nous vous remercions de nous avoir soumis vos modifications conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique et nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général,

Serge Lamontagne, MBA, ASC

- c. c. Mme Isabelle Gélinas, directrice générale – CSSDM  
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint – CSSDM  
Mme Chloé Normand, secrétaire générale – CSSDM  
Mme Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale - CSSDM  
M. Lucie Careau, directrice – Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Mme Francine Fortin, directrice – Service de la stratégie immobilière  
Mme Sophie Lalonde, directrice – Service de la gestion et de la planification des immeubles  
M. Stéphane P. Plante, directeur – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce  
Mme Sophie Rousseau-Loiselle, directrice générale – SHDM  
M. Martin Savard, directeur – Service de la concertation des arrondissements  
Mme Clotilde Tarditi, directrice – Service de l'habitation



## **RÉSOLUTION – Modification au PTRDI de l'école Internationale et Saint-Jean-de-La-lande**

**ATTENDU** que le Centre de services scolaire de Montréal a envoyé un avis au Comité de parents le 12 février 2024 avisant de la modification au PTRDI 2023-2026 ;

**ATTENDU** que les écoles ciblées par cette modification sont l'école Internationale et l'école Saint-Jean-de-La-Lande ;

**ATTENDU** que pour l'école Internationale, la délocalisation n'aura pas lieu en 2023-2024 mais plutôt en 2024-2025 ;

**ATTENDU** que pour l'école Saint-Jean-de-La-Lande, un bâtiment sera ajouté à l'acte d'établissement ;

Il est proposé, par Sylvain P. Caron, avec l'appui d'Isabelle Pivotto Dabatt, que le Comité de parents du CcssM :

- APPROUVE les modification proposées par le Centre de services scolaire de Montréal.

*Kiléka Coulibaly*

Déposé par  
Kiléka Coulibaly  
Présidente du comité de parents du CcssM